

Document à retourner par mail à l'adresse contact@vitrines-strasbourg.com
au plus tard pour le mercredi 1^{er} juillet 2026

N° _____ *

*champ rempli par les Vitrines de Strasbourg ; il désignera votre emplacement et sera matérialisé sur le trottoir.

► Vous êtes particuliers :

Nom : Prénom :
Date de Naissance : N° de Pièce d'identité :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Plaque d'immatriculation :
Nombre de ML réservé :

► Vous êtes professionnels :

Raison social :
N° d'immatriculation au registre du commerce :
Nom..... Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° de Pièce d'identité : Plaque d'immatriculation :
Nombre de ML réservé :

GRILLE TARIFAIRE

3 ML	40€	4 ML	55€
5 ML	70€	6 ML	85€
7 ML	100€	8 ML	115€

► Mode de règlement (avant le 17 juillet 2026)

par chèque joint par espèces par virement par prélèvement automatique

⚠ Le règlement doit intervenir au moment de l'inscription.

Crédit Mutuel Strasbourg

Iban : FR 76 1027 8010 8400 0260 1414 583

Adresse SWIFT (BIC) : CMCIFR2A

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	01084	0026014145	83	CCM STRASBOURG CATHEDRALE

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Iban : FR 76 1470 7500 0601 1932 3134 970

Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
14707	50006	01193231349	70	ANCIENNE DOUANE

OPERATION "VIDEZ VOS GRENIERS" Vitrines de Strasbourg
Place Broglie - samedi 25 juillet 2026

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, je soussigné(e),

Nom/Prénom.....

Domicilié(e) à ..

.....

.....

..... Tél.....

CERTIFIE :

- que les objets à vendre sont personnels et usagés.
- la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;
- avoir pris connaissance des conditions de participation remises ci-jointes.

Fait, à Strasbourg, le

Lu et approuvé, Signature :

**MERCI DE JOINDRE A LA PRESENTE ATTESTATION COPIE DE LA PIECE
D'IDENTITE AVEC ADRESSE ACTUELLE OU DU PASSEPORT**

Article L310-2 du Code de Commerce

« Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. » 28 avril 2022

REGLEMENT de l'Opération - VIDEZ VOS GRENIERS – place Broglie – samedi 25 juillet 2026

Les Vitrites de Strasbourg organisent le 25 juillet 2026 dans le cadre du Grand Déballage des Commerçants, une opération "Videz vos Greniers". Cette vente est réglementée par la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 – décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article 310-2 du code du commerce.

Formalités – art. R321-9 – modifié par décret 2009-16 du 7/01/09- art 3

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation doit comprendre pour les participants particuliers,

1° Les noms, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° Pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non- participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;

3° Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les nom, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite ».

Pour les participants commerçants, (arrêté du 15 mai 2009 paru au J.O. du 10 juin 2009) :

- le N° d'immatriculation au RC, ou référence du récépissé de déclaration au CFE,
- nom, prénom, domicile des participants, dénomination sociale, siège, n° pièce d'identité, autorité et date de délivrance

Installation

Celle-ci devra se faire sur 2 mètres minimum. Les dispositions pratiques de la vente sont inscrites au dos de l'autorisation individuelle. Compte tenu des circonstances « état d'urgence » et en application du plan VIGIPIRATE en vigueur sur le territoire national, il est demandé à chaque participant de veiller à ce qu'aucun objet suspect (sac, paquet) ne soit déposé aux abords des stands et de n'accepter aucun colis, même pour un instant.

En cas de problème d'installation, notre Secrétariat est à votre disposition dès 6 heures - Tel. 03 88 32 51 13 mais votre appel devra intervenir avant 7 h car après cet

horaire, les Services de la Police ne pourront plus intervenir. **Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après le Grand Déballage des Commerçants.**

Tarif : À partir de 40,00 € TTC les 3 mètre linéaire. (15 € le mètre linéaire supplémentaire)

Inscription

Elle se fait tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au Secrétariat des Vitrines de Strasbourg – 1, rue des Dominicains - Strasbourg. Les places sont attribuées selon l'ordre d'inscription et matérialisées au sol par un numéro d'ordre. Les mètres linéaires sont exclusivement réservés aux personnes inscrites ; la mise à disposition à des personnes non inscrites est par conséquent interdite.

Toute inscription à l'opération "VIDEZ VOS GRENIERS" implique de la part de chaque participant qu'il se soumette au présent règlement dont il accepte les conditions et dont il déclare avoir pris connaissance au moment de l'inscription.

Article 321-7 du Code pénal

«Est puni de six mois d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait, par une personne dont l'activité professionnelle comporte la vente d'objets mobiliers usagés ou acquis à des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce, d'omettre y compris par négligence, de tenir jour par jour, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État, un registre contenant une description des objets acquis ou détenus en vue de la vente ou de l'échange et permettant l'identification de ces objets ainsi que celle des personnes qui les ont vendus ou apportés à l'échange.»

Règlement

ARTICLE 1

Le vide-greniers est organisé par l'association LES VITRINES DE STRASBOURG le samedi 25 juillet 2026 de 07h00 à 19h00.

ARTICLE 2 :

La participation à la Brocante est ouverte pour la vente d'objets et effets personnels.

Les photocopies d'une pièce d'identité recto/verso et de la carte grise du véhicule seront obligatoirement demandés lors de l'inscription.

Il est rappelé que la législation limite la participation des particuliers à deux brocantes par an.

Article L.310-2 du Code du commerce.

« Les particuliers qui achètent des objets pour les revendre et qui participent à plus de deux manifestations de ce genre se livrent clandestinement à l'activité de brocanteur et d'antiquaire et s'exposent aux sanctions prévues par l'Article 321-7 du Code Pénal. ».

Une attestation sur l'honneur leur sera demandé.

ARTICLE 3 :

La vente d'armes (Catégories A-1, A-2, B, C, D et D-1) et de tout autre objet interdit par la loi est prohibé.

Il est également interdit de vendre des objets neufs, de vendre ou de faire don de tout animal vivant, fruits, légumes, fleurs ou plantes.

ARTICLE 4 :

La vente de consommables tel que boissons, confiseries, pâtisseries ou toute restauration est interdite, sauf autorisation des organisateurs.

ARTICLE 5 :

Les reçus de réservation seront remis lors des permanences d'inscription sur remise de la fiche d'inscription complétée et du règlement signé sur présentation de la pièce d'identité.

ARTICLE 6 :

Prix des emplacements vide-greniers :

- 40€ les 3ML
- 15€ le mètre supplémentaire.

ARTICLE 7 :

Les exposants doivent impérativement respecter l'emplacement alloué par les organisateurs sans déborder, afin de ne pas gêner la circulation des visiteurs, des véhicules autorisés et des véhicules prioritaires de secours.

ARTICLE 8 :

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, casse ou vol.

ARTICLE 9 :

La mise en place des exposants s'effectuera entre 05h30 et 7h00. Au-delà de cet horaire, plus aucun véhicule ne pourra entrer dans la Grand'île.

Aucun véhicule ne pourra rester stationner dans le périmètre.

Si un exposant arrive en retard (après 07h00) ou désire quitter la brocante avant l'heure, il devra transporter son matériel à la main.

ARTICLE 10 :

Les annulations ne pourront être acceptées que par écrit jusqu'au vendredi 17 juillet 2026 (date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué).

ARTICLE 11 :

En raison des décrets 88-1039 et 88-1040 concernant la vente et l'échange de bien dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

ARTICLE 12 :

Dès leur arrivée, les exposants devront être munis de leur carton de réservation ainsi que de leur pièce d'identité pour demander aux organisateurs l'emplacement de leur stand.

ARTICLE 13 :

Les participants devront respecter les marquages au sol délimitant chaque emplacement de vente. Les étals ne doivent pas empiéter sur les voies de circulation.

ARTICLE 14 :

Les Vitrines de Strasbourg n'interviennent pas dans la discussion et la conclusion des transactions qui seront librement débattues entre vendeurs et acheteurs. La responsabilité des Vitrines de Strasbourg ne pourra pas être engagée pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 15 :

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvaises conditions climatiques. En cas d'annulation par l'organisateur, pour raisons d'intempéries, un emplacement sera offert pour le prochain vide-greniers par justificatif du vide-greniers 2026 présenté.

ARTICLE 16 :

Les exposants doivent laisser leur emplacement propre à la fin de la manifestation, auquel cas des frais de nettoyages pourront être appliqués.

ARTICLE 17 :

Le Comité Organisateur est habilité à faire respecter le présent règlement.

Les participants, lors de l'inscription, s'engagent à se conformer au présent règlement, à l'accepter intégralement et à s'interdire toute réclamation.

Toute personne y contrevenant pourrait se voir refuser l'accès et l'installation sur le site de la brocante.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Signature :

LES VITRINES DE STRASBOURG
1, rue des Dominicains
67000 STRASBOURG
03 88 32 51 13
contact@vitrines-strasbourg.com

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
A NOUS COMMUNIQUER
PAR RETOUR DE MAIL**

**OPERATION « VIDEZ VOS GRENIERS » STRASBOURG
SAMEDI 25 JUILLET 2026**

Dans le cadre du Plan Vigipirate et de l'état d'urgence toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire français, les organisateurs de la Grande Braderie de Strasbourg sont à nouveau dans l'obligation de prendre des mesures draconiennes afin de se prémunir face à d'éventuels problèmes pouvant se présenter lors de cette journée.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous en nous le retournant en même temps que votre inscription au Vide Greniers.

Attention :

Si une (ou plusieurs) personne vous accompagne dans votre véhicule, veuillez aussi nous communiquer ses coordonnées. Si elle utilise une autre voiture, ses coordonnées sont également indispensables.

1/ NOM DU PROPRIETAIRE DU VEHICULE :

.....

PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

N° IMMATRICULATION VEHICULE :

2/ NOM DE LA (OU DES) PERSONNE PRESENTE DANS CE MEME VEHICULE :

.....

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

3/ NOM DU PROPRIETAIRE D'UN EVENTUEL 2EME VEHICULE VOUS ACCOMPAGNANT :

.....

PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

N° IMMATRICULATION VEHICULE :

Une photocopie de la carte grise de chaque voiture est obligatoire.